



COMPTE RENDU

Comité Syndical
Mercredi 4 mars à 20h
A la Mairie, Saint Georges du Bois

Présents : Monsieur Barrier, Monsieur Mahé, Madame Leballeur, Monsieur Gandon, Madame Robin, Monsieur Jouanny, Madame Blanchet, Monsieur Breteau, Madame Herman, Monsieur Pollefoort, Monsieur Moreau, Madame Duluard, Madame Carrière

Absents : Madame Piron, Monsieur Poulain

Excusée : Madame Viaud (pouvoir donné à Monsieur Moreau)

Madame HERMAN est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la séance du Comité syndical du 28 octobre 2025,
- Point sur les différents services (information),
- BUDGET : Compte Financier Unique 2025 (délibération),
- BUDGET : Affectation de résultats 2025 (délibération),
- BUDGET : Etat de Trésorerie (information),
- BUDGET : Cotisations 2026 des communes membres (délibération),
- BUDGET : Projets d'achats d'investissement 2026 (délibération),
- BUDGET : Budget primitif 2026 (délibérations),
- RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour du tableau des effectifs (délibération),
- RESSOURCES HUMAINES : Adhésion à Santé au travail 72 (délibération),
- MODIFICATION STATUTAIRE : Prestations de services extérieures (délibération),
- PETITE ENFANCE : Avis Autorité Organisatrice à l'ouverture de la micro-crèche à St Georges du Bois (délibération),
- ENFANCE : Ouverture de l'ALSH d'été à Chaufour Notre Dame (délibération),
- ENFANCE : Rémunération des contrats d'engagement éducatif (délibération),
- CARTE FOOT : Attribution du marché de travaux relatif à la construction des 4 vestiaires et du club house de St Georges du Bois (délibération),
- CARTE FOOT : Réalisation d'emprunts pour assurer le financement des travaux (délibération),
- Décisions prises en vertu d'une délégation du Comité Syndical (information),
- Questions diverses.

Ajout d'un point à l'ordre du jour	Délibération
------------------------------------	--------------

Madame Leballeur, Présidente, propose au Comité Syndical d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour : élection du Président de séance pour le vote du Compte Financier Unique.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

Procès-verbal Comité Syndical du 28 octobre 2025
--

Le compte-rendu de la séance du Comité syndical du 28 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Election du Président de séance	Délibération
---------------------------------	--------------

Madame Leballeur, Présidente, propose au Comité Syndical d'élire le Président de séance pour le vote du Compte Financier Unique 2025.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical élit Audrey HERMAN Présidente de séance à l'unanimité.

PROJET SOCIAL : Le PEDT a été signé par les différents partenaires, marquant le lancement officiel du projet qui est valable jusqu'en septembre 2028. Les actions prévues sont déjà en cours, notamment la mise en place de la mutualisation des malles pédagogiques dans les écoles, qui sont disponibles au périscolaire pour une période scolaire de vacances à vacances.

ENFANCE JEUNESSE : Une commission est prévue la semaine prochaine, le 11 mars. Le point principal portera sur l'arrêt de l'ALSH à Chaufour Notre Dame porté par l'association Familles Rurales. Deux offres estivales existaient sur le territoire depuis longtemps, et l'arrêt de l'activité de l'association a été annoncé en début d'année. Quelques familles ont pris contact pour en discuter et ont été rassurées. Une organisation est en cours pour maintenir un centre sur la même période, avec un démarrage prévu le mardi. L'utilisation des locaux scolaires a été validée, le mobilier étant mieux adapté à l'accueil des enfants.

Les Tickets sports ont connu un bon succès, avec des effectifs satisfaisants, et il a été décidé de conserver les mêmes effectifs pour les prochaines sessions.

Enfin, la validation du séjour pré-ados en Suisse normande sera actée à la prochaine commission.

PETITE ENFANCE : Les appels et rendez-vous au Relais reprennent après une période creuse. Les assistantes maternelles sont actuellement bien occupées, avec peu de places disponibles. Quatorze demandes ont été enregistrées pour la crèche en vue de la prochaine commission d'attribution des places prévue le 1^{er} avril. Concernant la mutualisation du Relais avec Rouillon, le montage juridique doit être revu suite à une lettre de la préfecture. Les ateliers Jeux et Rencontres à Rouillon sont suspendus dans l'attente de cette révision.

PARENTALITE : deux ateliers sur la gestion des émotions et la concentration, animés par les kinésithérapeutes de Saint Georges du Bois, ont été testés avec succès sur la période des vacances scolaires. Les prochaines actions prévues incluent la Semaine de la Petite Enfance, avec un atelier de pédagogie animale et une initiation circassienne en partenariat avec la Cité du cirque. L'atelier musique est déjà complet, et un atelier cuisine est programmé par la suite.

Côté bâtiment, la question de la climatisation de la crèche a été abordée en commission et lors de la discussion budgétaire. L'installation, datée de 2011, nécessite une réparation ou un remplacement, avec des devis à comparer (8 000 € ou 22 000 €). Une décision technique et financière devra être arbitrée.

RH ET FINANCES : Le recrutement pour le poste de coordinatrice a abouti. Nora Millot, actuellement en poste aux Francas de la Sarthe, a été retenue. Elle connaît bien le territoire, ayant travaillé au LEJ par le passé avec Gilles Piron. Son employeur maintient un préavis de deux mois, mais accepte un tuilage avec Lise, à raison de deux jours par semaine à partir de la semaine prochaine.

Audrey Herman, Présidente de séance et élue responsable budget, procède à la lecture des chiffres :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	951 149,67	765 741,09	1 716 890,76
	Recettes réalisées (1)	B	19 463,74	858 560,15	878 023,89
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	938 196,02	1 050 051,97	1 988 247,99
	Dépenses réalisées (1)	E	105 060,00	712 790,86	817 850,86
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-85 596,26	145 769,29	60 173,03
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-12 953,65	284 310,88	271 357,23
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-98 549,91	430 080,17	331 530,26
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-98 549,91	430 080,17	331 530,26

L'excédent apparent cache des nuances importantes :

- Dépenses non mandatées : 44 000 €, incluant des factures encore impayées de Léo Lagrange Petite Enfance : 4^{ème} trimestre de notre participation (26 000 €) et le loyer de 18 630 €.
- Recettes : 1^{er} trimestre de cotisations des communes 2026 de 78 000 € titrés avec trop d'anticipation sur l'exercice 2025.

Ces éléments ont un impact significatif sur l'équilibre budgétaire.

L'exercice hors carte foot se solde par un déficit de fonctionnement de 32 800 €, après prise en compte des régularisations.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, en l'absence de la Présidente, procède au vote du Compte Financier Unique 2025 par scrutin ordinaire :

Vote à main levée : 12 votants

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

Considérant que le compte financier unique de l'exercice 2025 fait apparaître les résultats d'exécution suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 : RESULTATS DES SECTIONS			
	DEPENSES	solde	RECETTES
FONCTIONNEMENT			
Résultats fonctionnement:			
opérations et résultat de l'exercice:	712 790,86 €	145 769,29 €	858 560,15 €
report année précédente:			284 310,88 €
Total et résultat Excédent:	712 790,86 €	430 080,17 €	1 142 871,03 €
INVESTISSEMENT			
Résultats investissement			
opérations et résultat de l'exercice:	105 060,00 €	- 85 596,26 €	19 463,74 €
report année précédente:	12 953,65 €		- €
Total et résultat	118 013,65 €	- 98 549,91 €	19 463,74 €
Restes à réaliser:	- €	- €	
Résultat investissement corrigé:		- 98 549,91 €	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Affectation obligatoire en recettes d'invest.:	98 549,91 €
Disponible pour le fonctionnement	2026 après affectation obligatoire en investissement :
	331 530,26 €
INTEGRATION DES RESULTATS DES 2 SECTIONS ET DES R.A.R.DANS LE BP 2026	
	DEPENSES
	RECETTES
	FONCTIONNEMENT
excédent reporté 002	331 530,26 €
Total	- €
	INVESTISSEMENT
excédent ou déficit reporté 001	98 549,91 €
excédents de fonctionnement capitalisés	98 549,91 €
RAR dépenses	- €
Total	98 549,91 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

- Reporter au budget primitif 2026 le résultat de fonctionnement de 331 530.26€
- Reporter au budget primitif 2026 le résultat d'investissement de -98 549.91 €
- Reporter au budget primitif 2026 l'excédent de fonctionnement capitalisés en section d'investissement de 98 549.91 €

Vote à main levée : 13 votants

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

BUDGET : Etat de Trésorerie

Information

Le 3 mars 2026, la Trésorerie fait état d'un solde global de 254 187.01€ dont 71 444.80€ pour la Carte Foot et 182 742.21€ pour les services d'action sociale.

BUDGET : Cotisations des communes membres 2026

Délibération

Les données de participation financière des communes pour l'exercice 2026 ont été réajustées en fonction des éléments de la clé de répartition définis. Cette répartition est telle pour l'année 2026 :

REPARTITION DES COTISATIONS DES COMMUNES AU SYNDICAT 2021-2026						
HISTORIQUE	Chaufour	Fay	Pruillé	St Georges	Trangé	Total
Participation annuelle 2021	46 719,73 €	21 826,62 €	49 331,29 €	77 282,54 €	91 234,87 €	286 395,05 €
	16,31%	7,62%	17,22%	26,98%	31,86%	100%
Participation annuelle 2022	41 942,55 €	27 193,21 €	49 990,26 €	85 918,52 €	81 350,51 €	286 395,05 €
	14,65%	9,50%	17,46%	30,00%	28,41%	100%
Participation annuelle 2023	42 501,03 €	27 723,04 €	49 331,55 €	85 216,85 €	81 622,59 €	286 395,06 €
	14,84%	9,68%	17,23%	29,76%	28,50%	100%
Participation annuelle 2024	47 087,98 €	30 571,89 €	55 457,75 €	94 644,07 €	85 002,65 €	312 764,34 €
	15,06%	9,77%	17,73%	30,26%	27,18%	100%
Participation annuelle 2025	46 834,09 €	31 103,87 €	56 174,62 €	93 847,49 €	84 804,26 €	312 764,33 €
	14,97%	9,94%	17,96%	30,01%	27,11%	100%

2026	Chaufour	Fay	Pruillé	St Georges	Trangé	Total
Produit fiscal (état 1259) basé sur 2025	290 582,00 €	139 509,00 €	341 496,00 €	632 014,00 €	512 865,00 €	1 916 466,00 €
Attribution compensation FPU 2024	106 006,00 €	94 926,00 €	198 535,00 €	261 236,00 €	395 963,00 €	1 056 666,00 €
Total	396 588,00 €	234 435,00 €	540 031,00 €	893 250,00 €	908 828,00 €	2 973 132,00 €
<i>Proportion</i>	13,34%	7,89%	18,16%	30,04%	30,57%	100,00%
Nombre de jeunes < 15 ans (INSEE 2022)	237	186	249	428	338	1438
<i>Proportion</i>	16,48%	12,93%	17,32%	29,76%	23,50%	100,00%
Clé de répartition 2026	14,91%	10,41%	17,74%	29,90%	27,04%	100,00%

Participation 2026	46 633,61 €	32 558,38 €	55 483,49 €	93 528,48 €	84 560,38 €	312 764,34 €
<i>Evolution par rapport à 2025 :</i>	-200,48 €	+1 454,51 €	-691,13 €	-319,01 €	-243,88 €	- €
Cotisation 1er trimestre 2026	11 708,52 €	7 775,97 €	14 043,66 €	23 461,87 €	21 201,07 €	78 191,09 €
Cotisation 2e trimestre 2026	11 641,70 €	8 260,80 €	13 813,28 €	23 355,54 €	21 119,77 €	78 191,08 €
Cotisation 3e trimestre 2026	11 641,70 €	8 260,80 €	13 813,28 €	23 355,54 €	21 119,77 €	78 191,08 €
Cotisation 4e trimestre 2026	11 641,70 €	8 260,80 €	13 813,28 €	23 355,54 €	21 119,77 €	78 191,08 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

- Adopte les montants de contributions des communes membres pour l'année 2026.

Vote à main levée : 13 votants

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

BUDGET : Projets d'achats d'investissement 2026

Délibération

Des propositions d'achat d'investissement de matériels sont présentées, avec des possibilités de subventions de la CAF :

	ÉLÉMENT	FOURNISSEUR	N° DU SERVICE CONCERNÉ	PRIX TTC	PRIX HT	Devis OK?	% subvention CAF	Montant subvention CAF	Reste à charge SIBC
Enfance-jeunesse	2 tentes 4 places	Decathlon Pro	12	129,98 €	103,98 €	<input type="checkbox"/>	30%	31,20 €	98,78 €
	PC directrice adjointe	Ordipro	19	957,60 €	798,00 €	<input type="checkbox"/>	30%	239,40 €	718,20 €
	Tapis sol	Decathlon Pro	19	210,00 €	168,00 €	<input type="checkbox"/>	30%	50,40 €	159,60 €
TOTAUX				1 297,58 €	1 069,98 €			321,00 €	976,58 €
Petite Enfance	chaise d'allaitement	Kidea	22	358,33 €	298,61 €	<input type="checkbox"/>	80%	238,89 €	119,44 €
	sèche linge	Boulangier	22	518,99 €	432,49 €	<input type="checkbox"/>	80%	345,99 €	173,00 €
	lave linge	Boulangier	22	748,99 €	624,16 €	<input type="checkbox"/>	80%	499,33 €	249,66 €
	Siège ergonomique à roulettes	Papouille	22	94,91 €	79,09 €	<input type="checkbox"/>	80%	63,27 €	31,64 €
	protections coin de mur	Papouille	22	432,00 €	360,00 €	<input type="checkbox"/>	80%	288,00 €	144,00 €
	Renouvellement modules motricité	Papouille	22	550,90 €	459,08 €	<input type="checkbox"/>	80%	367,26 €	183,64 €
	Changement de grillage + portillon	Aubier Paysage	22	10 488,29 €	9 534,81 €	<input type="checkbox"/>	80%	7 627,85 €	2 860,44 €
	Pompe à chaleur	Clim MA	22	8 218,38 €	6 848,65 €	<input type="checkbox"/>	80%	5 478,92 €	2 739,46 €
	Alarme	Verisure	22	718,80 €	599,00 €	<input type="checkbox"/>	80%	479,20 €	239,60 €
	Dalle abri de jardin	Pinto travaux	22	2 292,98 €	1 910,82 €	<input type="checkbox"/>	80%	1 528,66 €	764,32 €
Abri de jardin	Leroy Merlin	22	899,00 €	719,20 €	<input type="checkbox"/>	80%	575,36 €	323,64 €	
TOTAUX				25 321,57 €	21 865,91 €			17 492,73 €	7 828,84 €
Adm. inst. coord. dimat	Matériel et malles pédagogiques		30	700,00 €	560,00 €	<input type="checkbox"/>	30%	168,00 €	532,00 €
	Clés AUDACIO	AUDACIO	2000	672,00 €	537,60 €	<input type="checkbox"/>	0%	- €	672,00 €
TOTAUX				1 372,00 €	560,00 €			168,00 €	1 204,00 €
TOTAUX				27 991,15 €	23 495,89 €			17 981,72 €	10 009,43 €

La question des investissements relatifs à la pompe à chaleur et du grillage de la Maison de la Petite Enfance sont abordés. Des alternatives (notamment auprès des agents communaux) pour réparer plutôt que tout remplacer sont sollicitées.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- Autoriser la Présidente à solliciter des demandes de subvention d'investissement auprès de la CAF de la Sarthe,
- Autoriser en cas d'empêchement de la Présidente, Audrey HERMAN, à signer tout document se référant à cette affaire

Vote à main levée : 13 votants

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

Les élus du comité syndical sont destinataires des propositions de budget primitif 2026 qui leur sont commentées par Audrey Herman, élue responsable budget.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2026 comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		BP 2026	RECETTES		BP 2026
011- Charges générales		376 290,55 €	70- Produits des services		194 938,85 €
012 - Personnel		466 464,85 €	74-Dotations et participations		472 861,65 €
65 - Autres charges de gestion courante		11 508,48 €	75- Autres produits de gestion courante		23 356,00 €
66 - Charges financières		9 271,47 €	042 - Op. d'ordre de transfert entre sections		2 749,24 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations		2 500,00 €	013 - Atténuation des charges		- €
67 - Charges spécifiques		100,00 €	002- Excédent de fonctionnement reporté		331 530,26 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		12 639,60 €	78 - Reprises sur amortissements		50,00 €
023-Virement à la section investissement		146 711,05 €	77 - Produits spécifiques		- €
Total des dépenses		1 025 486,00 €	Total des recettes		1 025 486,00 €
		<i>Hors opération d'ordre</i>	<i>Hors opération d'ordre</i>		691 206,50 €
		866 135,35 €			
SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES		BP 2026	RECETTES		BP 2026
21- Immobilisations corporelles		925 572,72 €	10- Dotations, fonds divers (FCTVA)		98 549,91 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		40 469,13 €	13- Subventions d'investissement		4 060,50 €
040- Opérations d'ordre de transfert		2 749,24 €	21 - Immobilisations corporelles		- €
27- Autres immobilisations financières		2 000,00 €	27- autres immobilisations financières		- €
020 - Immobilisations incorporelles		2 000,00 €	040- Opérations d'ordre de transfert		12 639,60 €
001 - Solde d'exé. section invest. reporté		98 549,91 €	021 - Virement de la section fonctionnement		146 711,05 €
			16 - Emprunts en euros		809 379,94 €
Total des dépenses		1 071 341,00 €	Total des recettes		1 071 341,00 €
		<i>Hors opération d'ordre</i>	<i>Hors opération d'ordre</i>		911 990,35 €
		970 041,85 €			

Vote à main levée : 13 votants

Abstention : 0

Contre : 0

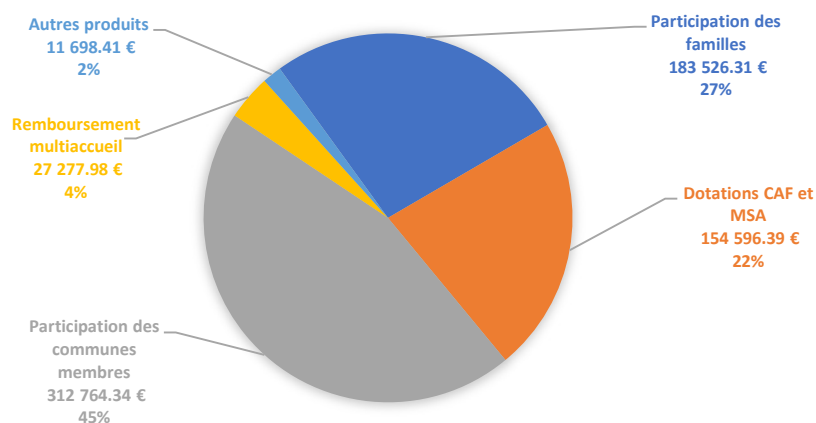
Pour : 13

Pour compléter le 1er trimestre de cotisation des communes qui a alimenté l'excédent 2025, il est proposé de régulariser la situation en ne prévoyant que 3 trimestres en recettes BP 2026. Cette prévision sincère laisse présager une nette baisse de notre excédent reporté (ordre de 30 000 €).

Il est prévu de retravailler le budget courant 2026 pour tenter de dégager 10 000 € d'économies par service sur les dépenses, tout en réexaminant les recettes perçues auprès des familles dans le service Enfance Jeunesse.

Les décisions prises en 2024 concernaient l'optimisation des recettes provenant des familles, de la CAF et des communes. Aujourd'hui, au vu des résultats effectifs, il est nécessaire de faire un point précis, notamment sur la part de la CAF. Une analyse par un regard extérieur serait utile pour identifier des pistes d'amélioration. À cet effet, il est proposé de solliciter Monsieur Rigaud, conseiller des décideurs locaux, pour une analyse indépendante.

La répartition actuelle des recettes est la suivante :



RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour du tableau des effectifs

Délibération

Madame la Présidente propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des effectifs suivant :

Document joint

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- Décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé,
- Autorise Mme La présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote à main levée : 13 votants

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

RESSOURCES HUMAINES : Adhésion à Santé au Travail 72

Délibération

Chaque employeur public territorial est tenu de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents, et doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive. Dans ce cadre, il peut conclure une convention avec un Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI).

Santé au travail 72 est un SPSTI et dispose de l'agrément nécessaire pour permettre aux médecins du travail d'exercer régulièrement.

Il est proposé de confier à Santé au Travail 72, pour les agents de la collectivité, les missions de service de médecine professionnelle et préventive dans le cadre de la convention annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- d'adhérer à Santé au travail 72 afin qu'il exerce, pour les agents de la collectivité, les missions de service de médecine professionnelle et préventive,
- d'approuver la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Mme LEBALLEUR Isabelle Présidente du SIVOM du Bocage Cénomans à signer cette convention,
- que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Vote à main levée : 13 votants

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

En vue de mutualiser les prestations du Relais Petite Enfance du Bocage avec la commune de Rouillon, la réglementation impose de prévoir explicitement cette dérogation dans nos statuts.

La Présidente du Syndicat Intercommunal du Bocage Cénomans présente le projet de modification des statuts du syndicat, qui porte sur l'ajout de l'article 13 relatif aux dispositions particulières :

La proposition est d'inscrire :

« Articles 13 : Dispositions particulières

Article 13-1 : Prestations extérieures

Dans le prolongement de ses compétences statutaires en matière de Coordination de la politique Petite Enfance, Enfance-Jeunesse et Familiale, le Syndicat est habilité à réaliser des prestations de services portant sur :

- *l'information et l'accompagnement des assistants maternels et des parents employeurs,*
- *l'observation des besoins sur le territoire par l'analyse des demandes des familles et de l'offre proposée,*
- *l'organisation d'actions collectives, permanences et temps d'éveil,*
- *l'appui administratif et technique en matière d'accueil individuel du jeune enfant,*
- *l'organisation et gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH),*
- *l'organisation et gestion d'activités et séjours pour les enfants de 8 à 18 ans,*
- *l'organisation d'actions d'informations, temps de rencontres et d'échanges pour la famille et les co-éducateurs (parents, professionnels) de la petite enfance et de l'enfance jeunesse.*

Ces prestations peuvent être réalisées au profit de collectivités territoriales non-membres du Syndicat ou de leurs d'établissements publics situés sur le territoire du département de la Sarthe ou des communes limitrophes.

Chaque intervention donne lieu à la conclusion d'une convention précisant l'objet, la durée et les conditions financières, dans le respect du principe d'équilibre financier et des règles de la commande publique. »

Le Comité syndical, après avoir pris connaissance de la proposition de modification des statuts et en avoir débattu, à l'unanimité :

- Approuve le projet de modification des statuts
- Décide de proposer aux communes membres les modifications des statuts tels que présentés ci-dessus
- Autorise la présidente à signer toute convention afférente à cette modification statutaire.

Vote à main levée : 13 votants

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

PETITE ENFANCE : Avis Autorité Organisatrice à l'ouverture de la micro-crèche à St Georges du Bois

Délibération

Le Syndicat Intercommunal du Bocage Cénomans, en tant qu'Autorité Organisatrice du Service Public Petite Enfance du territoire du Bocage Cénomans, a reçu en date du 28 novembre 2025 le dossier de demande d'avis de Monsieur SYLLA et Madame MARTIN, pour la création d'une nouvelle micro-crèche sur la commune de Saint Georges du Bois.

Après analyse des besoins locaux en matière d'accueil du jeune enfant, ainsi que de la conformité du projet avec les réglementations en vigueur et les orientations du Syndicat du Bocage Cénomans en matière de développement de l'offre petite enfance, cette initiative contribuera à diversifier l'offre d'accueil et à répondre aux attentes des familles de Saint-Georges-du-Bois et des communes environnantes.

Le Syndicat du Bocage Cénomans notifie par conséquent l'avis favorable de l'Autorité organisatrice pour la création d'une nouvelle micro-crèche sur la commune de Saint Georges du Bois.

Le Comité syndical, après en avoir débattu, à l'unanimité :

- Emet en tant qu'Autorité organisatrice du service public petite enfance, un avis conforme favorable pour la création d'une nouvelle micro-crèche sur la commune de Saint Georges du Bois.

Vote à main levée : 13 votants

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

ENFANCE : Ouverture de l'ALSH d'été à Chaufour Notre Dame

Délibération

Depuis de nombreuses années, l'association Familles Rurales de Chaufour-Notre-Dame proposait aux familles du territoire un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) durant le mois de juillet sur la commune de Chaufour-Notre-Dame.

Nous avons été informés cette année de l'arrêt de cette activité par l'association. Conscients de l'importance de ce service pour les familles et soucieux de garantir une continuité éducative sur le territoire, les élus du Syndicat Intercommunal du Bocage Cénomans ont souhaité assurer la poursuite de cette offre.

Ainsi, le Syndicat organisera, pour le mois de juillet 2026 et ceux à venir si l'association reste en sommeil, un accueil de loisirs sans hébergement à Chaufour-Notre-Dame, permettant d'accueillir une cinquantaine d'enfants. Cette organisation vise à répondre aux besoins identifiés des familles, tout en garantissant un cadre éducatif de qualité et adapté aux différentes tranches d'âge.

Cette proposition viendra en complément des autres accueils de loisirs estivaux déjà proposés sur le territoire, renforçant ainsi la capacité d'accueil globale et la diversité des solutions offertes aux habitants.

Le Comité syndical, après en avoir débattu, à l'unanimité :

- Approuve l'ouverture de l'accueil de loisirs estival sur la commune de Chaufour Notre Dame.

Vote à main levée : 13 votants

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

ENFANCE : Rémunération des contrats d'engagement éducatif

Délibération

L'établissement des nouvelles rémunérations des forfaits des animateurs en Contrat d'Engagement Educatif ont été voté lors du Comité Syndical du 29 janvier 2025 et complété par les forfaits de rémunération appliqués aux animateurs de moins de 18 ans lors du comité syndical du 26 mars 2025 :

	Type de contrat	Rémunération minimum agent majeur	Rémunération minimum agent mineur
Animateurs Tickets Sports	CEE BAFA	5 x SMIC	4.5 x SMIC
	CEE stagiaire	4.5 x SMIC	4.3 x SMIC
	CEE non diplômé	4.3 x SMIC	
Animateurs ALSH, mini-camps, séjours	CEE BAFA	5.3 x SMIC	4.8 x SMIC
	CEE stagiaire	4.8 x SMIC	4.3 x SMIC
	CEE non diplômé	4.5 x SMIC	
Direction	CEE directeur adjoint diplômé	5.5 x SMIC	
	CEE directeur diplômé	6 x SMIC	
FORFAIT RÉUNION DE PREPARATION		4.3 x SMIC	4.3 x SMIC

Dans le cadre de la reprise de l'offre ALSH à Chaufour Notre Dame en juillet 2026, il est proposé d'y annexer les forfaits de rémunération aux directeurs stagiaires :

	Type de contrat	Rémunération minimum agent majeur	Rémunération minimum agent mineur
Animateurs Tickets Sports	CEE BAFA	5 x SMIC	4.5 x SMIC
	CEE stagiaire	4.5 x SMIC	4.3 x SMIC
	CEE non diplômé	4.3 x SMIC	
Animateurs ALSH, mini-camps, séjours	CEE BAFA	5.3 x SMIC	4.8 x SMIC
	CEE stagiaire	4.8 x SMIC	4.3 x SMIC
	CEE non diplômé	4.5 x SMIC	
Direction	CEE directeur adjoint diplômé	5.5 x SMIC	
	CEE directeur adjoint stagiaire	5.3 x SMIC	
	CEE directeur diplômé	6 x SMIC	
	CEE directeur stagiaire	5.5 x SMIC	
FORFAIT RÉUNION DE PREPARATION		4.3 x SMIC	4.3 x SMIC

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Accepte les forfaits de rémunération des agents en CEE de directeur adjoint,
- Déclare que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice,
- Autorise Madame la Présidente à signer tout document se référant à cette affaire.

La nouvelle proposition tarifaire prendra effet au 15 mars 2026.

Vote à main levée : 13 votants

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

CARTE FOOT : Attribution du marché de travaux relatif à la construction des 4 vestiaires et du club house de St Georges du Bois *Délibération*

L'objet du marché porte sur les travaux pour la construction de 4 vestiaires de football et un club house sur la commune de Saint Georges du Bois (stade Charlot).

La consultation porte sur les lots suivants :

- Lot 1 "VRD - Aménagements extérieurs"
- Lot 2 "Gros Œuvre"
- Lot 3 "Charpente bois"
- Lot 4 "Couverture acier – Bardage bois"
- Lot 5 "Ravalement"
- Lot 6 "Menuiseries aluminium - Métallerie"
- Lot 7 "menuiseries intérieures bois"
- Lot 8 "Plâtrerie - Cloisons sèches"
- Lot 9 "Faux Plafonds"
- Lot 10 "Carrelage - Faïence"
- Lot 11 "Peinture"
- Lot 12 "Plomberie - Sanitaires - Ventilation"
- Lot 13 "Électricité CFO et CFA – Chauffage - BEC"

Monsieur Breteau donne lecture du rapport d'analyse des offres établi par Monsieur THELLIER du cabinet THELLIER Architecture, maître d'œuvre.

Après étude des différentes propositions reçues et à la suite de la phase de négociation, les membres de la carte foot, à l'unanimité, décident de retenir :

- Pour le lot 1 : l'entreprise ETABLISSEMENT HUET pour un montant de 69 500€ HT
- Pour le lot 2 : l'entreprise LANDRON SAS pour un montant de 164 937.31€ HT

- Pour le lot 3 : l'entreprise GLOT CHARPENTE pour un montant de 26 654.70€ HT
 - Pour le lot 4 : l'entreprise DESLAURIERS pour un montant de 48 600€ HT
 - Pour le lot 5 : l'entreprise FOURMY RAVALEMENT pour un montant de 22 500 € HT
 - Pour le lot 6 : l'entreprise BARON SAS pour un montant de 107 322.50€ HT
 - Pour le lot 7 : l'entreprise RIDORET MENUISERIE pour un montant de 11 578€ HT
 - Pour le lot 8 : l'entreprise COIGNARD LE MANS pour un montant de 42 800€ HT
 - Pour le lot 9 : l'entreprise LE GAL-COMISO pour un montant de 9 000€ HT
 - Pour le lot 10 : l'entreprise BLONDEAU pour un montant de 50 000€ HT
 - Pour le lot 11 : l'entreprise MDP GOMBOURG pour un montant de 8 500€ HT
 - Pour le lot 12 : l'entreprise ANVOLIA pour un montant de 69 441.28€ HT
 - Pour le lot 13 : l'entreprise LJ ELEC pour un montant de 42 370.90€ HT
- Autorisent Madame la Présidente, ou en cas d'empêchement, Franck BRETEAU, à signer tout document se référant à cette affaire.

Vote à main levée : 5 votants

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 5

<i>CARTE FOOT : Plan de financement relatif à la construction des 4 vestiaires et du club house de St Georges du Bois</i>	<i>Délibération</i>
---	---------------------

Considérant que le Comité Syndical a décidé la construction des vestiaires et d'un club house à Saint Georges du Bois,

Le coût prévisionnel du projet est de 881 482.50€ :

	Coût TTC
Maitrise d'œuvre	32 438,40 €
Vestiaires	809 000,00 €
Honoraires divers	5 780,40 €
Dépenses imprévues	17 183,70 €
Parking SGDB	12 000,00 €
Laverie anciens vestiaires	5 080,00 €
TOTAL TTC	881 482,50 €

Il y a lieu de recourir à deux emprunts à court terme à hauteur de 600 000€ et de 200 000€.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est aux membres de la carte foot qu'il revient de prendre la décision en la matière,

Après en avoir délibéré, les membres de la carte foot décident :

- D'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération.
- D'autoriser la Présidente à négocier librement les conditions financières des prêts (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant total de 800 000 €.
- D'autoriser la Présidente à signer le contrat de prêt et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Vote à main levée : 5 votants

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 5

<i>Décisions prises en vertu d'une délégation du Comité Syndical</i>	<i>Information</i>
--	--------------------

- Signature des conventions de mise à disposition des malles pédagogiques du 1^{er} janvier au 30 juin 2026 avec les communes de Chaufour Notre Dame, Saint Georges du Bois, Pruillé le Chétif et Trangé.

- Signature des avenants à la Convention d’Affermage de Délégation de service public :
 - Avenant n°3 : Adaptation de l’organigramme
 - Avenant n°4 : Modification de la répartition des frais

Un atelier de mutualisation avec Le Mans Métropole a permis de mettre en avant le matériel disponible pour les manifestations, comme les barrières, tables ou scènes. L'idée est de créer un réseau pour mutualiser les supports de communication et partager les informations culturelles entre les différentes structures.

Lors de l'atelier Enfance et Jeunesse, il est proposé de réaliser un diagnostic de territoire partagé sur Le Mans Métropole, avec des propositions d'actions communes. Les constats sont similaires aux communes membres : baisse de la natalité, difficulté à toucher les adolescents, développement du soutien à la parentalité, et problèmes de recrutement du personnel, notamment aux mêmes moments (périscolaire et temps du midi), ce qui rend la mutualisation compliquée. Malgré tout, se comparer reste utile, notamment sur les salaires des animateurs et la participation des familles. Un tableau récapitulatif des pratiques des communes voisines serait un outil précieux, même si les populations ne sont pas identiques partout. Cela permettrait d'y voir plus clair, surtout pour l'accueil extrascolaire, où les familles comparent souvent les offres.

Ces temps d'échange sont très constructifs et permettent d'apprendre beaucoup. Il y a une volonté de partager les informations sur les prestataires et les compagnies théâtrales pour mutualiser les coûts. Cependant, il faut rester vigilant sur le transfert d'agents, car la circulation des CV est protégée par le RGPD et ne peut être conservée que deux ans.

À Raudin et Mulsanne, la mutualisation fonctionne bien, avec des agents travaillant sur les deux communes et même un DGS en commun. Avoir ces retours d'expérience est intéressant pour avancer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.